



# Ouverture du dispositif Solibail aux ménages isolés

Réunion des Services Intégrés  
d'Accueil et d'Orientation (SIAO)  
10/09/2020

## Ordre du jour

- Présentation du contexte et de la démarche d'ouverture de Solibail aux personnes isolées ;
- Tour de table des SIAO sur les besoins identifiés par département ;
- Proposition de circuit d'orientation des ménages par la DRIHL ;
- Temps d'échange.

## Chiffres clés captation :

- Au 31 août 2019 : **6<sup>et</sup>131** logements dans le parc Solibail  
 (dont 391 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 598 en 2019)

- Objectif AAP 2022 : **8 106** logements (+ 1 975 logements)

	77	78	91	92	93	94	95	Total
<b>Parc au 31.08.20 / département</b>	<b>689</b>	<b>614</b>	<b>621</b>	<b>1066</b>	<b>1229</b>	<b>1143</b>	<b>769</b>	<b>6 131</b>
<b>Objectifs / département</b>	825	757	819	1547	1558	1574	1026	<b>8 016</b>
<b>% Atteinte objectif</b>	84%	81%	76%	69%	79%	73%	75%	<b>76%</b>

## Chiffres clés fluidité :

Au 31.12.2019. Solibail accueillait **5 358 ménages**  
soit 18 054 personnes (7 322 adultes et 10 732 enfants)

- 1 658 ménages sont entrés en 2019

Moyenne d'**entrée de 138 ménages/mois** (*138 en 2018*)  
65% sortant d'hôtel et 22% sortant de structures d'hébergement

- 1 319 ménages sont sortis en 2019

Moyenne de **sortie de 110 ménages/mois** (*100 en 2018*)  
92% vers du parc social pérenne

---

# Réflexion sur l'ouverture du dispositif Solibail aux personnes isolées

- Contexte de situation sanitaire exceptionnelle (COVID 19) ayant mis en lumière les besoins franciliens, tout en les amplifiant ;
  - Nécessité de proposer des solutions de relogement des publics hébergés par l'État ;
  - Fléchage de 150 places Solibail pour un public « Isolé » en 2020 ;
  - Captations en cours (17 studios/T1 captés cet été, intégrant prochainement le parc Solibail) ;
-

Le « **Référentiel Solibail** » reste la référence.

A l'exception du critère de composition familiale, les publics orientés devront répondre aux mêmes critères d'éligibilité :

## **1. Les critères liés à la situation vis-à-vis du logement et au besoin d'accompagnement social**

L'évaluation du besoin d'accompagnement est un élément déterminant dans l'orientation d'un ménage vers le dispositif Solibail.

Les ménages pouvant accéder au logement directement sans accompagnement n'ont pas vocation à être orientés vers Solibail.

Les ménages ayant besoin d'un accompagnement global n'ont pas vocation à être orientés vers Solibail.

Seuls les ménages ayant besoin d'un accompagnement « vers et dans le logement » ont vocation à être orientés vers Solibail.

---

## 2. Les critères liés à la situation administrative

Le demandeur devra être en situation régulière.

Si le titre de séjour doit être renouvelé, l'orienteur doit s'assurer que la demande de renouvellement a bien été déposée (justificatif = récépissé de demande de renouvellement).

## 3. Les critères liés à la situation économique

Tous les types de revenus d'activité (CDI, intérim, CDD, temps plein, temps partiel), de transfert (prestations familiales, pensions de retraite, d'invalidité, indemnités chômage, RSA, AAH) et autres ressources (formations rémunérées).

Le reste pour vivre minimal dont dispose le ménage doit être supérieur à 9,2€/jour/UC.

---

# Tour de table sur l'identification du public ciblé (SIAO)

---



## Proposition de circuit d'orientation

PROCESSUS D'ORIENTATION SPECIFIQUE T1		
<i>Délai de priorité 1</i>	<i>Délai de priorité 2</i>	<i>Délai de priorité 3</i>
48 heures	48 heures	48 heures
<p><b>Si nouvelle captation :</b>            Alternance entre            SIAO 75 &amp;            SIAO du département où se            situe le logement</p> <p>SIAO 93 si logement situé            dans le 93</p> <p><u>ou</u></p> <p><b>Si logement en relocation :</b>            GIP HIS (Solibail Réfugiés)</p> <p>Public isolé sortant d'hôtel ou            de structure d'hébergement</p>	<p><b>Si nouvelle captation :</b>            Alternance entre            SIAO 75 &amp;            SIAO du département où se            situe le logement            (en fonction de la priorité 1)</p> <p><u>ou</u></p> <p><b>Si logement en relocation :</b>            SIAO 75</p> <p>Public isolé sortant d'hôtel ou            de structure d'hébergement</p>	<p>Tous les SIAO</p> <p>Public isolé sortant d'hôtel ou de            structure d'hébergement</p>

**Merci de votre attention**

---